



Avignon, le 11 octobre 2012

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les
enseignants du premier degré

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école maternelle et élémentaire

Mesdames et Messieurs les directeurs
d'établissement spécialisé

Mesdames et Messieurs les directeurs
de SEGPA de collège

S/C de Mesdames et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education Nationale,
chargés de circonscription

Objet : Modifications dans votre situation personnelle

J'ai l'honneur de vous rappeler que tout changement de situation personnelle doit **obligatoirement** être signalé **sans délai** tant à l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription qu'au service de la DVRH.

Pour que le changement soit pris en compte, il est impératif que l'information communiquée soit accompagnée du ou des justificatifs correspondants.

Aussi, vous voudrez bien vous conformer aux règles énumérées dans le tableau joint en annexe.

L'ensemble des documents justifiant des divers changements peut être transmis à votre gestionnaire par voie postale ou en tant que pièce jointe à un message iprof.

signé

Bernard LELOUCH

P.J. : Justificatifs à produire



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la
Valorisation des
Ressources Humaines**

Dossier suivi par
Sylvie LE GOUADEC
Téléphone
04 90 27.76.25
Fax
04 90 27.76.75
Mél.
sylvie.le-gouadec
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE EN CAS DE MODIFICATION

NATURE DE LA MODIFICATION	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
- mariage	acte de mariage ou copie du livret de famille N.B. : l'enseignante qui se marie précisera sous quel nom elle souhaite être connue de l'ensemble des services académiques
- séparation, divorce	copie du jugement de divorce ou de séparation
- PACS	copie du récépissé de l'enregistrement de la déclaration conjointe des partenaires du PACS
- naissance	acte de naissance de l'enfant
- adoption	copie du jugement d'adoption ou de l'attestation établie par le Président du conseil général confiant l'enfant en vue d'adoption plénière
- changement d'adresse	justificatif de domicile à la nouvelle adresse (facture d'eau, d'électricité, de gaz, quittance de loyer ...)
- changement de coordonnées bancaires	relevé d'identité bancaire ou postal au format BIC-IBAN du nouveau compte à créditer conseil : ne pas clôturer l'ancien compte tant que le salaire n'a pas été viré au nouveau compte